

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 14 DECEMBRE 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2023-05-16 – FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) –
DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 7 DECEMBRE 2023

DATE DE PUBLICATION : 19 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de MATTE Jean-François), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VAILLANT Pascal (ayant la suppléance de VARIS Pierre), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY Thierry), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (arrivé à compter de la 2023.05.13 et ayant la procuration de MASSELOT Catherine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, BONJEAN Myriam, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	VARIS Pierre, SEGALT Jean-François, PREVOT Vincent, RADER Audrey-Helen, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, ORDITZ Jackie, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2023-05-12 : 8 avis de procuration. De la 2023-05-13 à la fin : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Patricia WINIARSKI
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2023-05-12 : 56 Présents. De la 2023-05-13 à la fin : 57 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2023-05-12 : 64 Votants. De la 2023-05-13 à la fin : 66 Votants.

La décision modificative est destinée à divers ajustements indispensables au bon fonctionnement des services et se décomposant de la manière suivante :

- La communauté a été informée en avril 2023 d'un complément de +260 507 € de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) permettant de compenser la perte de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de bénéficier de la dynamique liée à la TVA nette collectée sur le territoire national (chapitre 73, article 7352).
Le 8 novembre, la Communauté a été informée d'une actualisation du montant des compensations attribuées aux EPCI telle qu'issue de l'évaluation révisée des recettes nettes de TVA pour l'année 2023 inscrites dans l'annexe au projet de loi de finances de l'année 2024 disponible au mois d'octobre de l'année 2023.
Dans ce cadre, il convient de réduire les produits estimés de -214 704 € (chapitre 73, article 7351 et 7352).
- Compte tenu du décalage de l'opération, un montant équivalent de 214 704 € de crédits de paiement 2023 (article 2315) peut être repris dans le cadre de l'autorisation pluriannuelle 2206 « Reprise Pôle Commercial Jeanne d'Arc (PCJA) » compte tenu de l'avancement de l'opération, étant précisé qu'un montant de crédits de paiement équivalent sera à prévoir en 2024.
- Suite à rapprochements de l'inventaire avec le service de gestion comptable de Toul, il apparaît qu'une régularisation d'amortissement est nécessaire pour certains biens. Il est ainsi proposé de rehausser le montant des dotations aux amortissement de 12 000 € (écriture d'ordre équilibrée en dépense de fonctionnement et recette d'investissement, chapitres 042 et 040).
- Il est proposé de réduire en conséquence le virement de section à section à 2 799 938 € (chapitres 021 et 023).

Chap.	Art.	SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES	Budget Primitif 2023	DM1 rappel	DM2 proposition	Budget 2023 après DM
002		Résultat de fonctionnement reporté	1 700 164,08	0,00		1 700 164,08
013		Atténuation de charges	75 000,00	0,00		75 000,00
70		Produits du domaine et ventes diverses	3 240 000,00	0,00		3 240 000,00
73		Impôts et taxes	9 461 881,00	+290 328,00	-214 704,00	9 537 505,00
	73215	Reversements conventionnels de fiscalité	0,00	+29 821,00	0,00	29 821,00
	7351	Fraction de TVA compensatoire de la CVAE	6 618 295,00	0,00	-149 337,00	6 468 958,00
	7352	Fraction de TVA compensatoire de la CVAE	2 688 192,00	+260 507,00	-65 367,00	2 883 332,00
731		Impositions directes	6 862 729,00	0,00		6 862 729,00
74		Dotations et participations	5 600 000,00	-1 166,00		5 598 834,00
	741124	Dotation de compensation de groupement de communes	690 926,00	-27 774,00		663 152,00
	741126	Dotation d'intercommunalité	1 613 438,00	+26 608,00		1 640 046,00
75		Autres produits de gestion courante	189 000,00	+171 828,00		360 828,00
	75821	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00	+171 828,00		171 828,00
77		Produits exceptionnels	2 000,00	0,00		2 000,00
78		Reprises sur provisions	0,00	0,00		0,00
		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	27 130 774,08	+460 990,00	-214 704,00	27 377 060,08
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000,00	0,00		320 000,00
		RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	320 000,00	0,00	0,00	320 000,00
TOTAL		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 450 774,08	460 990,00	-214 704,00	27 697 060,08

Chap.	Art.	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	Budget Primitif 2023	DM1 rappel	DM2 proposition	Budget 2023 après DM
011		Charges à caractère général	3 150 000,00	0,00		3 150 000,00
012		Charges de personnel	6 400 000,00	+60 000,00		6 460 000,00
	64111	Rémunération principale	2 302 800,00	+60 000,00		2 362 800,00
014		Atténuation de produits	10 470 000,00	+99 615,00		10 569 615,00
	7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00	+57 901,00		57 901,00
	7392221	Fonds péréquation ress.com.et intercom.	290 000,00	+11 893,00		301 893,00
	73912	Dotations de solidarité communautaire	700 000,00	+29 821,00		729 821,00
65		Autres charges de gestion courantes	3 332 174,08	-31 667,00		3 300 507,08
	65748	Subventions aux autres personnes de droit privé	78 700,00	-31 667,00		47 033,00
66		Charges financières	185 000,00	0,00		185 000,00
67		Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00		20 000,00
68		Dotations aux provisions	0,00	0,00		0,00
		DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23 557 174,08	127 948,00	0,00	23 685 122,08
023		Virement à la section d'investissement	2 693 600,00	+333 042,00	-226 704,00	2 799 938,00
	023	Virement à la section d'investissement	2 693 600,00	+333 042,00	-226 704,00	2 799 938,00
042		Opération d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00	0,00	+12 000,00	1 212 000,00
	6811	Dotations aux amortissements	1 200 000,00	0,00	+12 000,00	1 212 000,00
		DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 893 600,00	333 042,00	-214 704,00	4 011 938,00
TOTAL		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 450 774,08	460 990,00	-214 704,00	27 697 060,08

Chap.	Art.	SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023	DM1 rappel	DM2 proposition	Budget 2023 après DM
001		Solde d'exécution de la section d'investissement	301 643,17	0,00		301 643,17
024		Produits de cessions d'immobilisations	0,00	+13 700,00		13 700,00
	024	Produits de cessions d'immobilisations	0,00	+13 700,00		13 700,00
10		Reprise sur apports, dotations et réserves	1 704 862,32	0,00		1 704 862,32
13		Subventions d'investissement reçues	598 102,23	0,00		598 102,23
16		Emprunt et dettes assimilées	0,00	0,00		0,00
204		Subventions d'équipement	0,00	0,00		0,00
27		Autres immobilisations financières	39 336,00	0,00		39 336,00
		RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 643 943,72	+13 700,00	0,00	2 657 643,72
021		Virement de la section de fonctionnement	2 693 600,00	+333 042,00	-226 704,00	2 799 938,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	2 693 600,00	+333 042,00	-226 704,00	2 799 938,00
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00	0,00	+12 000,00	1 212 000,00
	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences...	25 000,00	0,00	+4 000,00	29 000,00
	28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	21 000,00	0,00	+2 000,00	23 000,00
	281828	Autres matériels de transport	32 000,00	0,00	+6 000,00	38 000,00
041		Opérations patrimoniales	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
		RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 043 600,00	+333 042,00	-214 704,00	4 161 938,00
TOTAL		RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 687 543,72	+346 742,00	-214 704,00	6 819 581,72

Chap.	Art.	SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023	DM1 rappel	DM2 proposition	Budget 2023 après DM
10		Dotations, fonds divers et réserves	65 081,06	0,00		65 081,06
16		Emprunt et dettes assimilées	500 000,00	0,00		500 000,00
20		Immobilisations incorporelles	592 294,40	0,00		592 294,40
	2031	Frais d'études	443 755,80	+111 129,00		554 884,80
204		Subventions d'équipement versées	119 414,57	0,00		119 414,57
21		Immobilisations corporelles	1 597 663,20	+125 569,00		1 723 232,20
	21838	Autre matériel informatique	34 763,10	+14 440,00		49 203,10
23		Immobilisations en cours	422 875,00	0,00		422 875,00
27		Autres immobilisations financières	1 214 495,00	+221 173,00		1 435 668,00
	27638	Créances sur autres établissements publics	0,00	+171 828,00		171 828,00
	2764	Créances/particuliers, pers.droit privé	1 150 595,00	+49 345,00		1 199 940,00
45		Comptabilité distincte rattachée	0,00	0,00		0,00
		OPERATIONS INDIVIDUALISEES	1 705 720,49	0,00	-214 704,00	1 491 016,49
2206	2312	Agencements et aménagements de terrains	398 000,00	0,00	-214 704,00	183 296,00

Mis en ligne le 19/12/2023 à 11h39

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2023

Application agréée E-legalite.com

		DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 217 543,72	+346 742,00	-214 704,00	6 349 581,72
040		Opération d'ordre de transfert entre sections	320 000,00	0,00		320 000,00
041		Opérations patrimoniales	150 000,00	0,00		150 000,00
		DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	470 000,00	0,00	0,00	470 000,00
TOTAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 687 543,72	346 742,00	-214 704,00	6 819 581,72

Les balances du budget principal sont modifiées comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (70000)

BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	6 819 581,72	6 819 581,72
Fonctionnement	27 697 060,08	27 697 060,08
TOTAL	34 516 641,80	34 516 641,80

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	6 349 581,72	470 000,00	2 657 643,72	4 161 938,00
Fonctionnement	23 685 122,08	4 011 938,00	27 377 060,08	320 000,00
TOTAL	30 034 703,80	4 481 938,00	30 034 703,80	4 481 938,00

Par ailleurs, la participation versée par la CC2T au fonds Régional mis en place auprès des entreprises suite à la pandémie a fait l'objet d'un remboursement partiel. Or, cette subvention d'équipement faisait l'objet d'un amortissement, ce qui a généré une anomalie sur le compte 2804121 pour suramortissement de subvention versée. Par conséquent, il convient de procéder à une correction sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire.

Il convient toutefois que le conseil communautaire délibère pour effectuer ce rattrapage, en autorisant le comptable public à effectuer les prélèvement et abondement suivants sur le compte 1068 du budget principal de la CC2T par opération d'ordre non budgétaire :

- prélèvement du compte 2804121 de 7 100 €, immobilisation « 2020-204121-FONDS REGION »,
- crédit du compte 1068 pour 7 100 €.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le tome I -titre 10 chapitre 3 articles 2.1.1 et 2.2.2 de l'instruction M57,

VU l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012,

CONSIDERANT que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

CONSIDERANT que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

CONSIDERANT que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Modifier l'échéancier de crédits de paiement de l'autorisation pluriannuelle 2206 « Reprise PCJA »
comme suit :

		MONTANT DES AP / MONTANT DES CP						
		Pour mémoire AP votée y compris ajustements antérieurs	Révision proposée au présent conseil	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2022)	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2023	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2024	Restes à financer au-delà de l'exercice 2025
2206	BUDGET PRINCIPAL Reprise PCJAP	2 500 000		2 500 000	12 225,00	398 000,00	700 000,00	1 389 775,00

- Autoriser le Président à modifier les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative n°2 du budget principal comme citées ci- avant.

- Autoriser le comptable public à effectuer les prélèvement et abondement suivants sur le compte 1068 du budget principal de la CC2T par opération d'ordre non budgétaire :

- prélèvement du compte 2804121 de 7 100 €, immo. « 2020-204121-FONDS REGION »,
- crédit du compte 1068 pour 7 100 €.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX